

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito / **p.2 : Solidarité internationale** / **p.3 et 4 : Place au débat** (*Construisons les convergences pour imposer une réforme ferroviaire du service public*) / **p.4 : Communiqué de Résistance Sociale** (*F. Hollande entend détruire notre modèle social*) / **p.5 à 7 : Place au débat** (« *Travailler le dimanche, ce n'est pas une vie* ») / **p.7 : Les bras m'en tombent** (*À propos de Goodyear...*) / **p.8 : Coup de gueule** (*L'Union bancaire et le pouvoir d'exproprier*)

L'ÉDITO

En ce début d'année, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2014. Je le ferai en rappelant Victor Hugo : « *Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent* ». Alors, vivez bien 2014 !

Et à l'écoute de la conférence de presse de François Hollande, j'ai crainte que ce ne soit utile, sinon indispensable.

En effet cette conférence de presse n'a fait que réaffirmer la « pensée » du Président de la République : c'est le "coût du travail" qui est responsable des difficultés rencontrées par les entreprises et ce sont les déficits publics qui fragilisent la société française. Bien loin de ses engagements de campagne où il nous a fait croire (?) que son adversaire serait la finance mondialisée, François Hollande n'a fait que confirmer ses orientations depuis le début de son mandat : baisse des impôts des entreprises, baisse de leurs contributions sociales, baisse de la dépense publique.

Bref, pour sauver notre « modèle social », tuons-le !

Après l'ANI (alors déjà, on évoquait la social-démocratie et les contreparties que le patronat ne manquerait pas d'accorder !), après l'augmentation de la TVA, et le CICE, le pacte de responsabilité, qu'il nous annonce, n'est rien d'autre qu'un programme libéral, pas social-démocrate pour deux sous, mais bien social-libéral (si cette expression a un sens...), et tellement moderne qu'il est inspiré de la pensée de Jean-Baptiste Say, théoricien du libéralisme économique du début du 19^{ème} siècle. Le problème, c'est que pour l'avoir expérimentée plus d'une fois, on sait bien que la politique de l'offre n'a

jamais (jamais !) créé sa propre demande. François Hollande a donc proposé un « pacte de responsabilité » aux entreprises. Mais il n'a pas attendu que les entreprises y répondent pour leur faire cadeau sans aucune contrepartie de 65 milliards d'aides publiques, sans parler des 20 milliards du CICE ! Depuis bien longtemps -et encore tout récemment donc- on fait des cadeaux aux entreprises qui promettent toujours en retour monts et merveilles, mais le proverbe disant que « *les promesses n'engagent que ceux qui y croient* » se vérifie à chaque fois.

C'est ce « pacte de responsabilité » que le nouveau patron des patrons, Gattaz, se vante d'avoir inspiré au Président. Et, bien sûr, il n'échappe pas à la règle : les patrons réclament à cor et à cris toujours moins de charges, mais ne veulent surtout pas être contraints à des contreparties. On est loin de la social-démocratie, dont se vante le premier ministre Jean-Marc Ayrault : celle-ci, malgré ses imperfections, repose sur un compromis permanent entre le patronat et les salariés. Il s'agit là, au contraire, d'un blanc-seing donné au Patronat, à qui on accorde, de surcroît, une vieille revendication : la suppression des allocations familiales.

Inquiétons-nous de voir un président issu du Parti Socialiste employer le langage de la droite et reprendre les arguments du patronat ! Les cotisations sociales, Monsieur le Président, depuis la Libération, c'est le salaire différé ; la flexibilisation n'a jamais créé d'emplois : cela fait 25 ans que les « charges » baissent et que la flexibilité augmente, pendant ce temps l'emploi industriel est détruit consciencieusement !

(suite page 2)

L'EDITO (suite)

Une fois de plus donc, ce sont les salariés qui vont être les premières victimes de ce nouveau cadeau aux entreprises, alors que les patrons du CAC 40 et les actionnaires voient leurs salaires et profits augmenter de manière indécente. Y compris les patrons de Dexia, dont les salaires ont augmenté de 30 % en 2013, alors que, dans le même temps, on demande aux contribuables de renflouer les caisses de cette banque franco-belge ! Rappelons que les banques ont distribué 18 milliards de dividendes en 2013. Et dans le secteur industriel, Peugeot, qui a reçu des milliards d'aides publiques pour maintenir des emplois au rabais, a distribué 6 milliards de dividendes à ses actionnaires mais supprimé des postes...

S'étonnera-t-on après cela que depuis 30 ans, les salaires ont perdu autour de 10 points de PIB par rapport aux profits ?

La nouveauté est que cela se fait sous une présidence élue à gauche. François Hollande mesure-t-il la responsabilité qu'il porte en choisissant de ne pas travailler pour ceux qui l'avaient élu pour tourner le dos au libéralisme ?

La sanction tombera certainement aux prochaines élections, municipales et surtout européennes. Il n'est pas sûr pourtant que la réponse de nos compatriotes aille dans le sens d'un choix alternatif à gauche, qui reste à construire.

Pendant ce temps la droite n'est pas seulement occupée de ses querelles internes ; l'orientation gouvernementale lui permet de crédibiliser sa surenchère libérale et elle flirte de plus en plus souvent avec l'extrême droite. C'est particulièrement marquant dans son refus des évolutions sociétales comme le mariage pour tous, une plus grande libéralisation de l'avortement et de la contraception, ou l'objectif d'une véritable égalité et dans tous les domaines entre les hommes et les femmes. Pour cette droite-là, l'Espagne, dont le gouvernement voudrait bien revenir sur le droit à l'avortement, constitue à l'évidence un modèle. Résistance Sociale affirme son soutien aux luttes des femmes espagnoles reprises largement en Europe ; ce pays déjà ravagé économiquement ne doit pas sombrer à nouveau dans l'obscurantisme.

Et le gouvernement français qui se réfugie derrière la promotion de réformes sociétales progressistes doit comprendre que celles-ci ne trouveront leur pérennité que si elles vont de pair avec une société plus juste sur le plan socio-économique.

Marinette BACHE

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

► **ESPAGNE** : le projet de loi du gouvernement conservateur espagnol prévoit de limiter l'IVG et annule la loi de 2010 qui autorisait l'avortement jusqu'à quatorze semaines de grossesse -jusqu'à vingt-deux en cas de malformation du fœtus-, provoque une vive opposition en Espagne. Si ce texte était approuvé par le Parlement, où le Parti populaire (PP) détient la majorité absolue, l'avortement ne sera plus un droit et ne sera autorisé qu'à deux conditions : en cas de viol ou de grave danger pour la mère.



Ce serait un retour en arrière de trente ans :

« Avec ce projet de loi, l'Espagne revient à des temps que nous croyions dépassés et consacre un mode de régulation autoritaire qui non seulement nie à la mère un quelconque droit de décision sur sa maternité, mais la met dans la même position qu'une mineure, et la subordonne à des tierces personnes qui auront la possibilité de décider

quelque chose qui la conditionnera pour le reste de sa vie. » dit El País.

Ce projet du PP autorise également l'immixtion de la religion dans la sphère publique : l'Etat aurait la possibilité de dire dans quel cas une femme peut avorter en fonction de quelque croyance religieuse.

► **TUNISIE** : trois ans après la révolution, la Tunisie vient enfin de se doter d'une constitution qui reconnaît la laïcité et une certaine égalité entre les hommes et les femmes. C'est un progrès considérable qu'il faut saluer à sa juste valeur. Même si le respect de cette nouvelle constitution nécessitera sans doute beaucoup de persévérance et d'énergie pour les démocrates tunisiens.

► **ALLEMAGNE** : long conflit salarial en cours chez Amazon. Depuis plusieurs mois, les salariés d'Amazon continuent leurs grèves. Plusieurs centaines d'employés de Bad Hersfeld, de Graben et de Leipzig ont cessé le travail et ont perturbé les livraisons pendant la période de Noël. Les revendications sont essentiellement salariales. A quel prix Amazon propose-t-il ses « bonnes affaires » ! L'entreprise emploie 9 000 magasiniers plus 14 000 intérimaires dans ses neuf centres de distribution d'Allemagne.

PLACE AU DEBAT

Construisons les convergences pour imposer une réforme ferroviaire de service public

Par Didier LE RESTE,

Secrétaire Général de la Fédération CGT Cheminots (2000-2010)

Animateur du Front des luttes du Front de Gauche

La SNCF, sous la forme où nous la connaissons aujourd'hui, est issue de plusieurs réformes dont la première résulte de la faillite des compagnies privées. La SNCF a été créée le 1er janvier 1938 sous la forme d'une société anonyme d'économie mixte, d'une durée de 45 ans, dont l'État possédait 51 % du capital.

Le 1^{er} janvier 1983, elle est transformée en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), dont le capital appartient entièrement à l'État. Suite à un endettement croissant, dont le conflit social de l'automne 1995 a mis en lumière les responsabilités, la propriété, la gestion du réseau ferré et la dette correspondante ont été transférées à un nouvel EPIC : Réseau Ferré de France (RFF), créé le 13 février 1997 par la loi PONS-IDRAC.

Contrairement à ce qui s'est fait outre-Rhin, où l'État allemand a désendetté à deux reprises dans les années 90 son entreprise ferroviaire (DEUTSCHE BAHN), la France a préféré créer une structure (RFF) de cantonnement de sa dette, pour être dans « les clous » des critères de convergence de Maastricht.

Depuis, le système ferroviaire s'est considérablement endetté (40 milliards d'euros, dont 33 pour RFF, qui paie annuellement 1,7 milliard d'intérêts aux banques !), les dysfonctionnements liés à cette séparation (SNCF/RFF) se sont multipliés.

La rapport du Conseil supérieur du service public ferroviaire portant évaluation de la réforme de 1997 publié en 2001 indiquait : « *La création de RFF a affecté l'efficacité organisationnelle et technique du système ferroviaire* ».

Malheureusement, ce modèle a perduré, conforté par des politiques nationales de désengagement financier et par les poussées néo-libérales de l'Union européenne, à coup de directives et de règlements de libéralisation visant au démantèlement des entreprises publiques historiques de chemin de fer.

Comme vient de le reconnaître l'actuel ministre des Transports, pendant ce temps, l'État stratège a démissionné, laissant la main aux cabinets privés et à la technocratie.

Malgré les nombreuses luttes de cheminots et la mobilisation citoyenne, qui ont quand même mis en échec certaines stratégies, le vent libéral a laissé des traces.

Comme nombre d'entreprises publiques de Service Public, la SNCF est victime d'une privatisation rampante.

Tout ce qui n'est pas rentable au sens capitaliste du terme, on ferme, on abandonne, on casse (ex. : le dépeçage planifié de l'activité FRET...). On privilégie le business, la rentabilité financière au détriment du Service Public.

Le 16 octobre 2013, le ministre des Transports a présenté au Conseil des Ministres le projet de loi portant la réforme du système ferroviaire, visant à créer un grand groupe public ferroviaire constitué d'un EPIC de tête (SNCF) et de deux EPIC « filles », l'exploitant SNCF Mobilités et le gestionnaire d'infrastructure (GI) SNCF réseau.

L'EPIC de tête SNCF assurera le contrôle et pilotage stratégiques, la cohérence industrielle et l'unité sociale du groupe public.

La communication gouvernementale présentant cette réforme comme une « réforme de gauche » confine à l'enfumage ! Pourquoi ?

Sous couvert de répondre à une exigence portée de longue date par la Fédération CGT des cheminots et de prendre en compte la dégradation de la situation, le projet de loi réintègre dans un seul EPIC (SNCF réseau) la gestion de l'infrastructure.

Mais la création d'un troisième EPIC aux côtés des deux autres, qui seront de plus en plus autonomes et indépendants, préfigure un futur éclatement de l'organisation historique de la SNCF, en tant qu'entreprise publique de Service Public.

On trace ainsi les pointillés de la vente à la découpe d'activités qui seront jugées rentables. On répond aussi aux injonctions de la très libérale Commission de Bruxelles qui pousse les feux de la séparation institutionnelle et organique de la gestion de l'exploitation (trains...) et de l'infrastructure (voies...), devant permettre l'arrivée de la concurrence privée sur les rails pour faire du business !

C'est là tout l'enjeu du « 4ème paquet ferroviaire européen », un vaste projet de mesures ayant pour objectif d'amplifier la libéralisation du secteur ferroviaire, résumé ainsi par le Commissaire européen aux transports : « *faire gagner du temps et de l'argent aux entreprises* ».

L'actuel projet de réforme ferroviaire ne règle en rien la question de l'endettement ni n'impose de rompre avec le tout routier au profit du rail.

Par contre, il propose d'élaborer « un cadre social commun à l'ensemble des entreprises ferroviaires ».

L'idée, non avouée, est d'abaisser les conditions sociales des cheminots de la SNCF pour soi-disant

permettre à celle-ci d'être plus compétitive vis-à-vis du privé.

Face aux enjeux et aux défis à relever, il y a lieu de faire converger les forces pour que le Service Public ferroviaire retrouve toute son efficacité sociale et sociétale. Dans cet esprit, les élus du Front de gauche ont déposé plusieurs propositions de loi, tant en France qu'au niveau de l'Europe.

Il en est ainsi de la création d'un Pôle Public national des transports favorisant une politique publique des transports assumée par l'État garantissant la cohésion territoriale et développant la multi et l'intermodalité. Pour sortir les investissements en infrastructures de transport de la pression des marchés financiers, nous proposons la création d'un nouveau livret d'épargne défiscalisé.

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu de nationaliser les sociétés d'autoroutes, ce qui rapporterait

2 milliards d'euros par an, pour, entre autres, développer le ferroviaire. Afin de répondre aux besoins du développement des TER, nous demandons que soit créé un Versement Transport Régional (VTR) correspondant à 0,3 % de la masse salariale des entreprises.

On le voit, la réforme du système ferroviaire doit permettre de réunifier la SNCF et de l'organiser de manière à mutualiser ses ressources pour dynamiser le Service Public autour des principes d'égalité de traitement et d'accès.

Pour ce faire, les forces progressistes qui portent la transformation sociale doivent converger et agir ensemble pour mettre en échec le démantèlement du Service Public ferroviaire, exiger un moratoire sur les directives européennes, assurer une véritable politique de développement durable et garantir le statut des cheminots.

C'est tout l'enjeu de la période !

COMMUNIQUÉ DE RÉSISTANCE SOCIALE

F. Hollande entend détruire notre modèle social

Le « virage » de François Hollande ne le situe en rien dans la tradition social-démocrate qui se fixait pour objectif de parvenir au socialisme par des réformes progressistes adoptées démocratiquement. Il s'agit au contraire d'une **remise en cause libérale de notre modèle social** annoncée dès le rapport Gallois. Les louanges internationales pleuvent, la droite se divise, ne voyant pas comment ne pas soutenir. Non, Hollande n'est pas Jaurès !

La suppression des 30 Md de cotisations dites « patronales » de la branche famille serait une offensive majeure contre la Sécurité Sociale qui forme un tout.

Pour François Hollande la Sécurité Sociale est « le bien commun de ceux qui n'ont pas d'autres biens ». Non ! C'est la définition d'une Sécurité Sociale à l'américaine : un socle minimaliste pour « les plus démunis » et des complémentaires. La cotisation « patronale » comme « salariale » étant la partie du salaire qui est socialisée, ce serait 30 Md de baisse des salaires. Elle amplifierait la revalorisation à minima du SMIC, le gel du point d'indice des fonctionnaires, assorties de répression contre les militants syndicaux lorsqu'ils défendent les droits des salariés.

Le CICE devrait être supprimé mais le MEDEF accentue sa pression pour obtenir 30 + 20 Md sinon ce serait un « pourboire » (Denis Kessler). La compensation n'est pas précisée. Après la TVA, une augmentation de la CSG payée pour l'essentiel par les ménages ?, des assurances privées... ?

Le Pacte de responsabilité vise sous couvert de « dialogue social » à servir d'alibi au soutien de quelques syndicats. Quiconque connaît l'entreprise mesure la valeur « d'objectifs » incontrôlables et assortis d'aucune sanction.

La suppression de régions, de départements, les grandes intercommunalités... s'inscrivent dans l'achèvement du marché intérieur européen, dont les macro-régions qui s'étendent sur plusieurs Etats. Elles éloignent les décisions des citoyens, affaiblissent la démocratie, la souveraineté populaire, la République.

50 Md de coupes sur les services publics sont annoncés via la « simplification », la MAP – Modernisation de l'Action Publique - la « décentralisation »....

La négociation du grand marché transatlantique Europe – Etats Unis suit la même logique, libérale, de privatisation au profit des multinationales.

Les mesures annoncées découlent du Traité de Lisbonne et du Pacte budgétaire (dont F Hollande est coresponsable pour les avoir fait voter). Elles sont, en tout point, conformes aux « recommandations » de la Commission européenne qui exprime sa satisfaction.

L'hyper président N° 2 entend s'appuyer sur les ordonnances, la question de confiance pour imposer sa politique.

Les citoyens n'ont pas voté pour cette politique en faveur du patronat. Les parlementaires de gauche regretteraient longtemps s'ils s'y soumettaient.

Pour Résistance Sociale, il faut au contraire défendre et développer notre modèle social issu du Conseil national de la Résistance.

PLACE AU DEBAT

« Travailler le dimanche, c'est pas une vie ».

par Gérard FILOCHE

Pour faire le point sur le travail le dimanche, une analyse du rapport Bailly (disponible sur www.filoche.net et sur www.democratie-socialisme.org). (Nous vous rappelons également le dossier sur ce sujet conçu par Michel Jallamion dans le numéro d'octobre de RESO).

Le rapport de Jean-Paul Bailly est un pas de plus, pour réduire de façon à la fois alambiquée (PACC, PACT) et brutale (12 jours) le droit au repos dominical et faire un pas de plus dans la déstructuration du principe d'un repos collectif et socialisé dont on a tous besoin.

Ce n'est plus un jour de repos mais un « jour différent ».

- Ce ne sera plus 5 dimanches mais 12 dimanches d'ouverture (comme par hasard en reconnaissant que c'est « sans volontariat »).

- Le bricolage va devenir un secteur ouvert de plus, pour donner satisfaction aux patrons fraudeurs. (Ca devient une habitude de céder aux patrons fraudeurs : après les pigeons, les poussins, les bonnets de couleur, les abeilles, les bricoleurs... il n'y a que les syndicalistes dont on refuse l'amnistie).

- Il préfigure – après un détour de tracassin administratif ou les PUCE seront remplacées par des PACC ou des PACT (*sic*) – l'extension de la liste des dérogations à l'ameublement, l'électroménager en 2015...

- Ce ne sera toujours pas la loi qui fixera les rémunérations de la majorité des exploités du dimanche mais dans la majorité des cas le bon vouloir des patrons.

- Une fois de plus, de façon mensongère, le rapport réaffirme que, hors les 12 dimanches autorisés partout, pour tous, « le volontariat doit être la clé de voûte du travail le dimanche » (alors que le volontariat n'existe pas en droit du travail)...

Il n'existe pas de « volontariat » en droit du travail.

C'est toujours le patron qui décide. Aucun salarié ne travaille le dimanche parce qu'il le veut mais parce que le patron le veut. Tout salarié est subordonné. **Il n'y a pas un seul salarié de ce pays qui souhaite travailler le dimanche de son plein gré... C'est la femme pauvre et précaire qui finit par travailler le dimanche. Ou l'étudiant désargenté. Leurs salaires sont trop bas, ils n'ont pas le choix. [...] S'ils avaient le choix, ils ne travailleraient pas le dimanche, comme le patron qui va jouer au golf.**

Le rapport Bailly repose sur un tour de passe-passe : le repos du dimanche « *reste un point d'ancrage fondamental dans la vie sociale et familiale des Français. Pourtant, au cours des dix dernières années, la part des salariés qui travaillent le dimanche n'a fait qu'augmenter. Ce paradoxe apparent illustre l'ambiguïté qui traverse les individus eux mêmes...* »

Mais ce n'est pas à cause de « *l'ambiguïté des individus* », c'est la faute aux déréglementations juridiques qui ont permis au patronat du commerce peu à peu de rogner ce « *point d'ancrage fondamental* ».

Et Bailly le reconnaît : « *personne (sic) ne souhaite que le dimanche devienne un jour banalisé. Pour tous, le dimanche est un marqueur historique, culturel et identitaire qui constitue un repère dans la semaine.* » « *Il s'agit là d'une question de synchronisation du temps consacré au loisir : la pratique associative, sportive, culturelle ou religieuse, ainsi que les activités familiales ou amicales, nécessitent que le temps de repos de ceux qui souhaitent y participer soit coordonné* »

Alors il faut faire respecter la loi de 1906 !

Les étudiants qui travaillent le dimanche y sont contraints, et ça ne dure pas pour eux. Ça durera pour les femmes pauvres et précaires. C'est un vandalisme social que de briser le seul jour commun de rencontre social, familial, collectif. Le progrès serait non pas de supprimer le dimanche mais d'instaurer DEUX JOURS DE REPOS CONSÉCUTIFS légaux en ces temps de crise sociale et de chômage de masse.

Le travail du dimanche semble déjà habituel pour 13,2 % de salariés, cela a progressé de plus de 30 % dans ces dix dernières années à cause des dérogations, c'est trop ! Jusqu'à 28 % travaillent de façon occasionnelle le dimanche, c'est trop !

Oui ! il faut redresser la barre, rétablir le droit et son effectivité. Pourquoi Bailly tortille-t-il un nouveau rapport usine à gaz ?

Halte aux casseurs du dimanche, halte aux fraudeurs, halte au marketing du Medef anti-repos hebdomadaire ! (« *on aura nos dimanches* » chante Jean-Jacques Goldman)

Seuls les travaux **NÉCESSAIRES** et **IMPÉRATIFS** doivent faire l'objet de dérogations :

- activités de production industrielle et les services ne pouvant être interrompus (sécurité, protection des biens et des personnes, services sanitaires, transports) ;
- activités de culture, loisirs, sports et vie associative ;
- activités destinées à la satisfaction des besoins alimentaires journaliers et immédiats de la population : hôtels-cafés-restaurants, établissements qui fabriquent des produits destinés à la consommation immédiate (boulangerie par exemple), et le dimanche matin jusqu'à 13 heures, les établissements dont la vente de denrées alimentaires est l'activité principale (supérettes, supermarchés).

Ceci dit, Bailly note que dans ces secteurs, le travail le dimanche est possible, *sans contreparties sociales* : il devrait alors proposer qu'il y ait des contreparties sociales par la loi (par le bon vouloir des patrons, il n'y en a pas !). Mais Bailly s'en garde.

Tout salaire le dimanche devrait être majoré et accompagné d'un repos compensateur !

Bailly souligne les autres dérogations :

- les activités au sein des zones touristiques (telles que définies par le code du travail) ;
- les activités au sein des périmètres urbains de consommation exceptionnelle (PUCE) (loi Maillé) ;
- les activités faisant l'objet de dérogations sectorielles ou individuelles

Celles ci sont en effet multipliées, incohérentes et surabondantes. Tout Paris ou toute la nationale 7 seront des « zones touristiques » à la longue. Elles devraient être réduites au strict nécessaire : trois à cinq dimanches par an avant les fêtes comme auparavant afin de protéger les personnels victimes de ces abus.

Les « zones touristiques » sont étendues hors raison : ce n'est pas pareil l'entrée du Musée et les fringues des rues avoisinantes. Les « PUCE » sont la plupart du temps la légitimation des coups de force et infractions antérieures. Les dérogations accordées provoquent un « effet domino » qui étend progressivement les ouvertures et rogne au fur et à mesure le repos du dimanche.

Mais on ne perçoit pas le progrès proposé par Bailly d'une loi instaurant, en lieu et place des PUCE et zones touristiques, des « Périmètres d'Animation Concertés Commerciaux (PACC) ou Touristiques (PACT) ».

Sur 700 000 commerces, 22 000 ont des dérogations, c'est trop ! Et des milliers fraudent, c'est trop aussi.

Les « dérogations » doivent être plus strictes selon le principe de nécessité, les

moyens de contrôle doivent être renforcés ainsi que la rapidité des procédures et des sanctions pour que l'amende soit plus coûteuse que les gains liés à l'ouverture illégale.

Il existe trois régimes de « contreparties »

- absence d'obligations légale de majorer les salaires ce qui laisse le patron faire ce qu'il veut en « échange » de la privation de repos du dimanche qu'il impose à ses salariés ;
- obligation légale de contreparties (PUCE, zones a dérogations, etc.) mais dont le niveau (aléatoire) est fixé par les patrons ;
- obligation légale de doubler la rémunération et repos compensateur équivalent en temps, ce qui n'existe que pour les « cinq dimanches » autorisés.

Bailly constate ces inégalités de traitement, et notamment que les enseignes d'articles de sport, d'électroménager, de jouets, doublent la rémunération, tandis que les enseignes de bricolage (qui font tant de bruit et auxquelles il cède) ne la majorent que de 50 %... Les zones touristiques, elles, ne bénéficient d'aucune contrepartie sociale : pourquoi ?

« Le « *statu quo* » est impossible » dit Bailly !

Alors restaurons le principe du repos du dimanche sauf NÉCESSITÉ IMPÉRATIVE. Et doublement du salaire et repos compensateur pour tous ceux qui ne peuvent en bénéficier.

Les sondages de l'institut Montaigne (cités par Bailly), effectués après des offensives des patrons du bricolage dans une presse favorable ne peuvent être pris pour base de l'opinion de Français. On pourra vérifier que depuis 20 ans ces sondages fluctuent mais qu'ils ont une constante : quand il s'agit de travailler EUX-MÊMES, une écrasante majorité le refuse !

Le « souhait » de travailler le dimanche, n'est pas un « souhait » : il est un besoin d'augmenter son salaire qui est trop bas.

Bailly est totalement contradictoire : il reconnaît que « *les organisations syndicales émettent souvent un doute, quelles que soient les précautions prises, sur la réalité du volontariat, arguant d'une part que la « volonté » de travailler le dimanche est en réalité liée au fait qu'il s'agit de la seule manière d'obtenir une augmentation salariale dans certains secteurs et, d'autre part, que dans la réalité de certaines entreprises, les pressions sont fortes et que des discriminations peuvent exister à l'encontre de ceux qui refusent de travailler le dimanche, que ce soit au moment de l'embauche ou dans le déroulement des carrières* ».

Puis, il conclut que « *si le dimanche est un jour de choix alors le volontariat doit être la clé de voûte du système permettant aux commerces de déroger au repos dominical, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui.* »

Or, ça n'est pas le cas et cela ne sera jamais le cas, car un contrat de travail, on l'a dit, on le répète, se caractérise comme un « lien de subordination juridique permanent ». Et même, comme à la FNAC, s'il y a une « fiche de souhait » du salarié, c'est le patron qui décide, pas le salarié.

« *L'opt-out* » britannique est pour le moins le contre-exemple par excellence, c'est le droit de violer la loi en faisant semblant de croire que c'est par la volonté du salarié...

Quand Bailly affirme que « *les commerçants traditionnels doivent se préparer progressivement et tendanciellement à avoir des heures d'ouverture plus larges* », il cède aux lobbies et annonce lui aussi, la dérèglementation, ce sera la « mort du petit commerce de proximité » car toute dérèglementation favorise les chaînes ; la DARES a calculé que cela ferait environ 30 000 emplois en moins.

Ce qui sera acheté le dimanche ne le sera pas le lundi. Un emploi du dimanche fera un chômeur le lundi. Les porte-monnaie ne sont pas extensibles.

Ce qui sera ouvert dans les grandes chaînes de distribution sera ensuite fermé toute dans les petits commerces. Après un effet d'annonce et d'aubaine, le solde sera négatif : les petits maga-

sins seront fermés pour n'avoir pu tenir le rythme de la concurrence et les chaînes à leur tour réduiront leurs effectifs dans des magasins clairsemés le dimanche.

« *La fermeture des commerces aujourd'hui ouverts entraînerait à l'inverse une destruction immédiate d'emplois* » dit Bailly ! Pas sûr ! Lesquels ? Pour ce qui est des commerces ouverts illégalement, ils bénéficient d'une distorsion de la concurrence (bricolage – qui pourtant paient mal leurs salariés : 50 % de plus), et, s'ils fermaient, d'autres commerces de proximité s'en trouveraient bien mieux... en semaine. (Pourquoi donc les quincailliers disparaissent-ils tous ?)

Selon Bailly toujours, « *l'obligation de compensation salariale et de volontariat n'est pas applicable aux entreprises de moins de onze salariés* ». Mais d'abord, il ne propose déjà pas qu'elle soit applicable partout, ensuite, dans les moins de 11 salariés, il y a 3,5 millions de salariés !

Le commerce et ses activités directement induites, c'est plus de 4 millions de personnes ! Il s'agit d'un choix de société. Remplacer la civilisation du loisir par celle du caddy ?

Or, comme dit une de ces femmes pauvres et précaires, qui sont et seront les premières concernées, dans les PACC ou PACT, ex PUCE, les nouvelles dérogations et dans les 12 travaux (d'Hercule – les 7 du maire ou les 5 du patron)) du dimanche : « **travailler le dimanche, c'est pas une vie** ».

LES BRAS M'EN TOMBENT

À propos de Goodyear...

Par Aure ANDRÉ

Et dire que Résistance Sociale avait salué le ministre Montebourg lorsqu'il avait écrit au PDG de Titan pour le rappeler à un peu plus de respect des salariés français ! Le vernis aurait-il craqué ? Ses propos tenus à l'Assemblée nationale sont intolérables pour un ministre de gauche. Ah, il est bien loin le temps où il promettait une loi contre les licenciements boursiers !

Comment peut-il mettre sur le même plan les salariés syndiqués CGT et la direction de Goodyear ? Comment peut-on faire semblant d'ignorer que le prétendu « plan de sauvegarde » jetait la moitié des ouvriers au chômage ? Comment peut-on faire semblant d'oublier que la crise socio-économique que subissent les salariés enrichit outrageusement les patrons ?

Honte ! Honte sur tous ceux qui font comme si la balance était égale entre le PDG de Titan et les salariés de Goodyear !

Je ne parlerai même pas des larmes de crocodile versées par les journalistes de tout poil, TV, radios, presse écrite qui pleurent sur 2 cadres retenus quelques heures mais se fichent comme de l'an 40 de la souffrance de milliers de salariés. Il y a longtemps que les Français ne leur accordent plus le moindre crédit... Et on s'étonne que la presse n'est plus lue ?

COUP DE GUEULE

L'Union bancaire et le pouvoir d'exproprier

Par Jean-Claude CHAILLEY

L'union bancaire progresse sous l'impulsion des Conseils européens et de la Commission européenne. Nous aborderons un aspect du « mécanisme de résolution unique » confié à la BCE « indépendante » (art TFUE 130 du traité de Lisbonne).

Le principe est le suivant : tout particulier... qui dépose son argent en banque n'a une garantie que de 100 000 euros. Tout le reste peut disparaître.

Certes, beaucoup de nos lecteurs ne rêvent même pas de posséder cette somme (à moins de gagner au Loto) et pour eux c'est une affaire de « riches sur lesquels on ne va pas pleurer ».

Néanmoins, le principe mérite réflexion : n'est-ce pas, d'une certaine façon, un droit d'exproprier donné à la BCE, dans le cadre de l'Union bancaire ?

Supposons, c'est le cas d'un de mes amis fonctionnaires, que vous héritiez d'un logement à Paris. Vous le vendez. Un appartement de 50 m² vaut 500 000 euros (et pourtant, il n'y a pas d'inflation nous dit-on !). Au lieu de les cacher sous votre matelas, de crainte d'être volé, vous les déposez sur un compte en banque. Le problème, c'est qu'en banque, aussi, vous pouvez être dépossédé. Vous n'êtes pas un spéculateur ou un actionnaire, mais un dé-

posant est considéré comme un actionnaire.

La garantie de 100 000 euros signifie que, si cette banque est en difficulté, la BCE a le choix : elle peut la renflouer ou la mettre en faillite. **C'est une décision, pas une impossibilité**, comme ça pourrait arriver lors de crises majeures. Vous perdez 400 000 euros sans qu'on vous demande votre avis.

Si vous les aviez gardés sous votre matelas, vous auriez toujours vos 500 000 euros.

Les déposants ont donc intérêt à mettre leur argent dans des banques « *too big to fail* », donc garanties de renflouement, qui deviendront donc encore plus grosses et encore plus « systémiques ».

Le mécanisme de résolution bancaire favorise les grandes banques.

QUESTION PERFIDE : quelle serait la réaction de la troïka, du Conseil européen, si un gouvernement, pour des raisons d'intérêt général, décidait, non pas de fermer mais de NATIONALISER UNE BANQUE OU UNE ENTREPRISE, en n'indemnisant les actionnaires qu'à hauteur de 100 000 € ? N'entendrait-on pas parler de Corée du Nord... ?

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :
121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

- J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros
 Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros
 Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)